

59 - Subventions à des associations sportives

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Il est proposé la répartition des subventions suivantes dans le cadre des programmes ci-après :

1 - Programme «Manifestations sportives»

- ASPTT section athlétisme Corrida de Besançon - 29 décembre 2013	500 €
- UPFR des Sports Organisation du colloque sport santé	400 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **900 €**, sera prélevée sur la ligne 65.40/6574.004822 CS 20300.

2 - Programme «Animations sportives»

2.1 Soutien aux sports urbains

Dans le cadre de la semaine «Energie Jeunes», la délégation aux Sports et l'ASEP ont organisé du 4 au 6 octobre 2013 un programme d'animations valorisant les pratiques sportives urbaines. Différentes associations sportives locales se sont associées à ce projet, faisant découvrir au grand public leurs pratiques notamment avec une soirée-exhibition au Palais des Sports le vendredi 4 octobre.

Il est proposé le versement suivant des subventions à ces associations :

- Association des Traceurs Bisontins	200 €
- Sirocco	500 €
- The Lost	100 €
- Alliance Glisse Franche-Comté	100 €
- ASEB	100 €
- Merkuro Crew	200 €
- La Souche	500 €

2.2 Vital'automne

Lors des vacances scolaires de Toussaint, Vital'Automne a fonctionné grâce à la participation des associations sportives bisontines impliquées dans l'animation d'espaces sportifs.

Ainsi, pour indemniser les associations actives dans cette opération, il est proposé le versement des subventions suivantes :

- Doubs Sud Athlétisme	320 €
- La Saint-Claude	360 €
- Orientation Team Besançon	500 €

2.3 Aides à l'emploi d'éducateurs sportifs

- Le Centre Omnisports Pierre Croppet a recruté depuis le 1^{er} avril 2011 un emploi d'utilité publique dont la mission principale est le développement des activités de l'Association dans le cadre du projet du club, à savoir permettre la pratique de public valide au sein d'une structure principalement dédiée aux personnes handicapées.

La Ville de Besançon soutient cet emploi pour lequel il est proposé d'attribuer une subvention de **4 000 €**.

- Certaines structures sportives implantées sur le territoire de la commune disposent d'emplois d'éducateurs sportifs.

La Ville de Besançon contribue financièrement à ces emplois, en contrepartie d'une implication des cadres sportifs dans différentes actions d'animation portées par la Ville (interventions dans le temps scolaire en partenariat avec l'Inspection Académique, participation à Vital'Vacances et Vital'Eté et projets spécifiques).

Il est proposé le versement suivant des subventions représentant le premier acompte 2013-2014 :

- Besançon Doubs Hockey Club	1 300 €
- Besançon Association Patinage Artistique	1 600 €
- Comité départemental de Tennis de Table	2 020 €
- Ligue de Franche-Comté d'escrime	1 900 €
- Amicale Cycliste de Besançon	4 000 €
- Cercle Pugilistique Bisontin	1 900 €
- Racing Club de Besançon	2 000 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **22 500 €**, sera prélevée sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à se prononcer sur l'attribution de ces subventions pour un montant total de 21 500 €,
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec le Racing de Besançon.

«Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Lors de la réunion de la Commission n° 4, je me suis abstenue sur la partie soutien aux sports urbains. En effet je pense que les subventions à verser aux associations pour leur participation à l'événement «Energie Jeunes» sont très inégales, certaines ont 100 €, d'autres ont 500 €. J'ai posé la question en particulier à propos de la subvention de 500 € attribuée à l'Association «La Souche». La réponse a été que cette subvention permettait à l'association de construire un module de BMX, une rampe mobile. Or comme je fais partie du comité CLAP, la construction a été aussi subventionnée par le CLAP et, aux dires du jeune qui présentait le dossier lors de la commission CLAP, c'est rentabilisé très rapidement car le groupe fait payer ensuite ses prestations. Alors je ne trouve pas normal, même si ce n'est pas de grosses sommes, de subventionner la même chose de deux côtés, sachant que les fonds du CLAP comme ceux de la direction Sports font partie du budget de la Ville.

M. LE MAIRE : Patrick, que peux-tu nous dire par rapport à cela ?

M. Patrick BONTEMPS : Pas grand chose si ce n'est qu'on a travaillé avec cette association qui nous a effectivement fait des modules. Ces modules ont servi à plusieurs reprises dans le cadre d'Energie Jeunes, également dans le cadre des manifestations autour du FISE, c'est donc pour cela qu'on a une différenciation dans l'aide à cette structure et je crois que sincèrement, même si quelque part peut-être l'Association arrive à les rentabiliser par ailleurs, nous, c'est aussi une diminution de coût et un intérêt de pouvoir promouvoir ces sports urbains, notamment à travers Vital'Eté. Je crois vraiment que là-dessus il n'y a pas de doute sur la différenciation entre la subvention à cette association et les autres.

M. LE MAIRE : Il y a des associations comme l'ASEP qui sont aidées par ailleurs. L'Association des Sports Extrêmes de Besançon se fait aider par d'autres structures, ce sont des petites sommes qui ont été décidées par la commission.

Alors quels sont ceux qui s'abstiennent ? 1. D'accord. Les autres sont pour».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 4 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BENETEAU DE LAPRAIRIE n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 5 décembre 2013.